

Questions d'éthique et de justice climatiques

Coordonné par Anthony Voisard et Thierry Ngosso*

L'émergence d'une discipline

Quels sont les ponts ou les liens entre éthique et changements climatiques, et que veut-on dire par éthique des changements climatiques? Ces questions sont sans doute quelque peu intrigantes pour certains. Il n'y a pas si longtemps, l'éthicien soucieux de participer à la discussion portant sur les changements climatiques pouvait à juste titre se demander quelle pouvait être sa contribution pour traiter cette question complexe et hautement interdisciplinaire. À première vue, plusieurs perspectives – que ce soit en sciences de la nature, en politique, en économie, voire en psychologie – peuvent en effet paraître plus directement liées au problème de dérèglement climatique. Moins anecdotique qu'elle n'y paraît, cette

* **Anthony Voisard** est professeur de philosophie à l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe, et chargé de cours au département de philosophie et d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Il complète une thèse doctorale en philosophie pratique portant sur l'élaboration d'une éthique de l'adaptation aux changements climatiques inspirée par le pragmatisme environnemental comme point de vue théorique. Dans ce cadre, il cherche à fournir des outils conceptuels d'analyse éthique pour permettre aux chercheurs, citoyens et décideurs de faire face, de manière mieux éclairée, aux défis pluriels de l'adaptation aux changements climatiques (voir Voisard, 2019; Voisard *et al.*, 2020).

Thierry Ngosso est un philosophe politique intéressé par la justice mondiale, et particulièrement par les changements climatiques (Ngosso, 2016), les droits de la personne et les migrations. Il aborde ces questions à la fois du point de vue de la division du travail moral entre l'État et l'entreprise et de la comparaison entre approches occidentales et africaines. Ngosso a obtenu un doctorat en philosophie de l'Université catholique de Louvain (2015) et est actuellement chargé de cours au département de philosophie de l'Université catholique d'Afrique centrale, *Senior Research Fellow* à l'Université de Saint-Gall et professeur invité de philosophie morale à l'Université de Maroua au Cameroun.

question semblait alors des plus légitimes : « comment écrire sur un sujet sur lequel [à peu près¹] personne n'a encore écrit? » (Gardiner, 2010, p. ix, traduit de l'anglais) Ce questionnement soulevé à l'origine par un collègue de Dale Jamieson, et repris par Stephen Gardiner dans un ouvrage réunissant quelques lectures introductives² en éthique climatique, exprime le contexte d'émergence initial de la discipline dans lequel les questions de justice sont un point focal.

En janvier 2009, au moment de la rédaction de la préface de cet ouvrage collectif, très peu de philosophes moraux avaient écrit sur la question des changements climatiques : environ cent articles seulement étaient alors répertoriés sous l'entrée *Climate Change*

¹ Précisons que le commentaire d'origine fut évoqué durant l'année académique 2000-2001 dans le cadre d'un séminaire dispensé à Princeton University. Nous avons ajouté quelques mots à la traduction, car le collègue de Dale Jamieson ne semble pas prendre en compte le fait que les premiers textes fondateurs de l'éthique du climat datent au moins des années 1990. À cette époque, il n'existait pas de véritable littérature philosophique en éthique climatique, mais il ne semblait pourtant pas étrange ou incongru pour le professeur Jamieson de s'intéresser à ce sujet. Il avait adopté l'attitude intellectuelle qui lui a été inculquée durant son parcours doctoral, dans les années 1970, par le professeur Paul Ziff : ce dernier insistait sur l'importance de commencer par examiner les problèmes qui vous tenaient à cœur plutôt que par l'étude plus circonscrite de la littérature philosophique dans laquelle un problème donné aurait pu être soulevé (Dale Jamieson, correspondance du 16 juin 2020). Nous sommes redevables envers le professeur Dale Jamieson pour cet éclaircissement historique que nous croyons pertinent, et nous aimerions l'en remercier.

² Nous pouvons retrouver certains classiques de l'éthique climatique dans le collectif *Climate Ethics: Essentials Readings* (Gardiner et al., 2010). Il n'est pas possible d'entrer dans le détail de chacun de ces textes, mais nous indiquons tout de même certaines orientations générales provenant de ce recueil : Dale Jamieson y aborde une perspective d'éthique des vertus en soutenant la nécessité d'un changement de paradigme axiologique dans le contexte de changements climatiques; Stephen Gardiner examine les défis éthiques particuliers du problème des changements climatiques, notamment d'un point de vue temporel et d'un point de vue spatial; Henry Shue et Simon Caney s'intéressent à la question des changements climatiques en opérant une réflexion sur la justice globale et les droits humains.

dans la base de données bibliographiques du *Philosopher's Index*³. Qui plus est, ces articles étaient pour la plupart récents à l'époque. Sans être parfaite, la situation depuis a évolué pour le mieux. En juin 2020, au moment d'écrire l'introduction de ce dossier sur les questions d'éthique et de justice climatiques, nous pouvons répertorier un peu plus de mille documents sous l'entrée *Climate Change*, toujours dans le *Philosopher's Index*. Ceci totalise une somme près de dix fois plus importante de matériaux philosophiques correspondant à cette rubrique sur lesquels s'appuyer aujourd'hui. Si le débat sur la question climatique est vibrant dans le monde anglo-saxon, comme l'atteste la pléthore de publications scientifiques accessibles, les contributions sur cette problématique demeurent, encore aujourd'hui, comparativement très peu nombreuses dans le monde francophone. Ce numéro thématique vise précisément à 1) rassembler des articles sélectionnés pour combler ce retard et 2) ouvrir de nouvelles voies de recherche dans le domaine de l'éthique et de la justice climatiques.

Dans ce contexte d'émergence disciplinaire, la tendance forte fut d'abord de mobiliser les ressources conceptuelles des matrices théoriques déjà bien établies en éthique normative pour traiter des problèmes moraux des changements climatiques. L'adoption d'une telle perspective se traduit en quelques versions du conséquentialisme (Singer, 2010; Broome, 2012), par une posture d'éthique des vertus (Jamieson, 2007; 2014; Williston, 2018), ou par un cadre d'analyse d'inspiration rawlsienne (Nussbaum, 2013; Bernstein, 2015). La justice climatique se déploie le plus souvent selon une série de principes conçue à partir des théories de la justice distributive ou de la justice corrective. Plusieurs variations de principes

³ Comme l'avait fait Gardiner avant nous, en procédant à une recherche par mots-clés dans le *Philosopher's Index*, pour la période s'échelonnant entre janvier 1990 à janvier 2009, nous pouvons répertorier 114 documents sous l'entrée *Climate Change* et 79 documents sous la rubrique *Global Warming*. Ces deux recherches distinctes permettent d'identifier quelques documents différents, mais nous y repérons parfois les mêmes documents. À noter aussi que l'année 1990 a été choisie comme date de début des requêtes puisqu'elle correspond à l'année de publication du premier, ou plus ancien, texte en éthique climatique repérable dans cette base de données (voir Jamieson, 1990).

sont proposées dans la littérature, mais au moins trois de ces principes éthiques, dont la visée est de guider l'action climatique, sont fréquemment évoqués dans le cadre des discussions académiques en justice climatique : le principe du pollueur-payeur, le principe du bénéficiaire-payeur et le principe de la capacité contributive (Shue, 1999; Gardiner, 2004; Caney, 2005; Page, 2008; 2012; Baatz, 2013). Ceci ne veut toutefois pas dire que d'autres principes ne sont pas proposés par les éthiciens du climat⁴.

Deux textes publiés en 1992, que nous pouvons qualifier de textes fondateurs de la discipline, ont tracé les voies initiales pour réfléchir aux questions d'éthique et de justice climatiques. Plus près des considérations éthiques que de celles liées aux questions de justice, le premier de ces textes, intitulé *Ethics, Public Policy, and Global Warming*, est signé par le philosophe de l'environnement Dale Jamieson (1992). Dans cet article, Jamieson aborde le point de vue de l'éthique des vertus pour montrer que le problème de réchauffement climatique n'est pas un problème purement techno-scientifique, comme on pouvait souvent le concevoir à l'époque : les changements climatiques soulèvent également des questions éthiques et politiques. Selon lui, l'accumulation des données scientifiques sur le réchauffement climatique global nous informe pertinemment des spécificités de ce problème. Cette opération de cumul de connaissances demeure toutefois insuffisante pour une résolution satisfaisante du problème des changements climatiques. D'après Jamieson, une reconfiguration de notre système de valeurs serait essentielle pour motiver les acteurs institutionnels, comme tous les autres individus ou groupes d'ailleurs, à lutter contre les changements climatiques :

À mon avis, pour faire face à des problèmes tels que le changement climatique mondial, nous devons nourrir et donner un nouveau contenu à certaines vertus anciennes telles que l'humilité, le courage et la modération, et peut-être en développer de nouvelles, telles que la simplicité et le conservatisme. Quels que soient les meilleurs candidats

⁴ À ce sujet, voir l'excellent ouvrage introductif de Roser et Seidel (2017) où l'on traite par exemple du principe des droits acquis (se référer à l'encadré des arguments neuf aux pages 116-117) ou du principe de l'égalitarisme des émissions (se référer à l'encadré des arguments treize aux pages 156-157).

potentiels pour les vertus du XXI^e siècle, il est important de reconnaître l'importance et la centralité des vertus en vue d'un changement de valeurs. (Jamieson, 1992, p. 151, traduit de l'anglais)

Le second texte fondateur que nous évoquons ici, *The unavoidability of justice*, fut écrit par le philosophe politique Henry Shue (2014 [1992])⁵. Selon un point de vue de justice distributive entre les États du Nord et du Sud, Shue aborde la question de la répartition internationale des coûts face à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. Selon lui, les considérations de justices climatiques seraient inévitables à tout processus de négociation climatique entre nations industrialisées et pays sous-développés économiquement, sauf si on accepte de perpétuer de nouvelles injustices ou même d'aggraver les anciennes. Plus spécifiquement, l'argumentaire de l'auteur de cet article peut se résumer ainsi :

Si des changements climatiques sans précédent surviennent suffisamment rapidement pour détruire l'agriculture mondiale telle que nous la connaissons, tout le monde, riches comme pauvres, finirait par mourir de faim. La question est de savoir par où commencer pour faire en sorte que la menace humaine ne devienne jamais aussi grave, et la réponse proposée consiste à dire que la justice exige que l'on ne commence pas par ralentir le développement économique de pays dont une partie considérable de la population est déjà au seuil de la famine, tout simplement pour que les riches puissent conserver une part plus grande de leur richesse qu'ils ne le pourraient s'ils contribuaient plus, et les pauvres moins. Les nations pauvres ne devraient donc pas être contraintes de faire des sacrifices au prix de la durabilité de leur propre développement. Même en situation d'urgence, on mettra les bijoux en gage avant de se résoudre à vendre les couvertures. (Shue, 2014, p. 44, traduit de l'anglais)

⁵ Ce chapitre d'ouvrage a été publié initialement en 1992. Les principales publications de Shue sont disponibles dans le recueil *Climate Justice. Vulnerability and Protection*. Notre lecture est basée sur le texte reproduit dans cet ouvrage.

La perspective de justice globale⁶ de Shue peut se rapporter à la question suivante : comment devons-nous répartir les charges, les bénéfices, les obligations et les responsabilités des uns et des autres dans le contexte mondial de changements climatiques? La perspective éthique de Jamieson qui est plus individualisée, du moins dans le cadre du texte mentionné ci-dessus, se rapporte quant à elle à la question suivante : comment devons-nous mener nos vies en contexte de changements climatiques mondiaux? Ces deux axes généraux de questionnements ont tracé la voie aux travaux académiques dans le champ de l'éthique du climat.

Plus récemment, d'un point de vue sans doute davantage holistique, la contribution du professeur Stephen Gardiner en est une d'importance dans le domaine de l'éthique climatique. Une thèse centrale de Gardiner consiste à avancer que les changements climatiques sont un problème *fondamentalement*⁷ éthique. Pour ce faire, Gardiner rappelle en premier lieu l'idée généralement admise selon laquelle la question des changements climatiques ne se rapporte pas uniquement à une simple liste de mesures applicables ou une description d'événements biogéophysiques (jugement de fait). La question climatique contient aussi un volet évaluatif (jugement de valeur). En effet, comme il est reconnu dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : « les jugements de valeur éthiques sous-tendent presque toutes les décisions liées aux changements climatiques » (Kolstad *et al.* 2014, p. 215, traduit de l'anglais), c'est-

⁶ À noter que les mouvements sociaux de justice climatique ne sont pas absents de ce corpus disciplinaire. On peut par exemple se référer aux travaux et à l'activisme climatique du géographe Paul Routledge (2015b; 2015a; Routledge et Derickson, 2015).

⁷ Cette thèse, devenue un lieu commun dans la littérature en éthique du climat, est développée depuis un moment (voir notamment Gardiner, 2004, mais aussi Grubb, 1995, p. 473). Cette thèse n'est pas soutenue exclusivement par les éthiciens du climat ou les chercheurs en sciences sociales. Le nobélisé Al Gore, de même que James Hansen, qui était jusqu'à récemment le principal expert en climatologie de la NASA, sont connus pour avoir fait des remarques de ce type (Grasso et Markowitz, 2015, p. 327). C'est également le cas de l'ex-président américain Barack Obama, allant jusqu'à décrire l'échec potentiel de la lutte contre les changements climatiques comme une trahison envers nos enfants et les générations futures (Gardiner et Weisbach, 2016, p. 2).

à-dire que les changements climatiques présupposent un examen sur divers éléments appréciatifs et normatifs, y compris dans le domaine des politiques climatiques où la réflexion éthique est parfois marginalisée.

Deuxièmement, d'après Gardiner, l'éthique joue un rôle fondamental dans les questions de politiques climatiques, qu'il soit question d'atténuation, d'adaptation ou de pertes et préjudices climatiques, car les considérations éthiques sont bien au cœur des processus décisionnels desquels elles ne peuvent être soustraites sans conséquences graves. Par exemple, sachant qu'une élévation de température moyenne globale au-dessus de 1,5 °C risque de provoquer la disparition des Maldives et d'autres petites îles sous les eaux, la question des objectifs de température globale discutée par les États durant les COP (Conférences des Parties), nous renvoie à un certain nombre de jugements évaluatifs sur le bon, le juste et la légitimité humanitaire des décisions politiques des grands émetteurs de gaz à effet de serre. Encore une fois, les questions de justice demeurent inévitables pour penser la politique climatique, et les choix éthiques s'y rattachant.

Troisièmement, Gardiner qualifie les changements climatiques de « tempête morale parfaite » (*Perfect Moral Storm*) : les changements climatiques provoquent la convergence de menaces de nature indépendante (globale, intergénérationnelle, écologique et théorique) qui posent problème pour l'agir éthique individuel, ainsi que pour l'action collective. Chacune de ces menaces génère des problèmes qui sont ensuite exacerbés par l'interaction avec les autres « tempêtes » (Gardiner, 2011). Ainsi, la sévérité des défis éthiques sous-jacents au problème de dérèglement climatique n'en serait qu'aggravée. Autrement dit, la diversité et la pluralité des causes des changements climatiques, de même que la fragmentation de l'agentivité qui est distribuée sur une pluralité d'échelles spatiales et temporelles, mettent à l'épreuve la capacité de réaction de l'humanité face aux changements climatiques. Une grave conséquence à ce problème est évoquée par Dale Jamieson dans l'un des premiers articles publiés dans le domaine de l'éthique climatique : « Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la possibilité que l'environnement mondial soit détruit, pourtant il n'y aurait aucun responsable. Il s'agit d'un nouveau problème. » (Jamieson, 1992, p. 149, traduit de l'anglais) Ainsi posée, la question

climatique renvoie à d'importants enjeux éthiques qui ne peuvent être sérieusement ignorés.

Telles sont les balises d'une discipline émergente et de plus en plus féconde à laquelle ce numéro a souhaité apporter sa contribution, en donnant une voix prépondérante aux chercheur(e)s francophones. La résolution des questions relatives aux changements climatiques invite à une sorte de pluralisme éthique. Ce pluralisme éthique présuppose que des visions du monde autres que celle de l'Occident prennent toute leur place dans les débats éthiques que soulèvent ces problématiques climatiques. Ce pluralisme éthique présuppose aussi une diversité linguistique dans la manière d'aborder et de rendre compte de la subtilité des débats normatifs en question. C'est pourquoi un accroissement de la production francophone dans le domaine de l'éthique et de la justice climatiques ne peut être que souhaitable. Cette contribution serait d'abord pédagogique, dans le sens où l'on a besoin de rendre clairs et accessibles les enjeux normatifs que posent les changements climatiques pour susciter, provoquer et nourrir une prise de conscience environnementale à l'échelle du globe. Elle serait aussi et surtout heuristique, dans la mesure où elle affecterait le choix des questions, la formulation des problématiques, voire le déploiement des méthodologies scientifiques, qui ne seraient pas forcément prises en compte par d'autres ancrages linguistiques.

Les dimensions pédagogique et heuristique sont dans une certaine mesure au cœur des contributions des auteurs de ce numéro thématique. Ces derniers examinent ainsi un certain nombre des problèmes éthiques et de justice que soulève la crise climatique actuelle et, ce faisant, s'intéressent à l'ensemble des domaines de l'action climatique, que ce soit l'atténuation, l'adaptation, les pertes et les préjudices ou encore la géo-ingénierie. D'abord, la contribution d'Ivo Wallimann-Helmer introduit non seulement plusieurs notions de base provenant de la littérature sur l'éthique et la justice climatiques, mais défend également l'idée d'une contextualisation des principes généraux d'équité déjà disponibles dans la littérature en fonction des quatre domaines de l'action climatique. Il ne s'agit nullement d'inventer de nouveaux principes de justice qui seraient taillés à la mesure du défi climatique *per se*, suggère-t-il. L'auteur propose plutôt de pondérer la manière dont ces principes de justice répartissent les

charges et les bénéfiques en fonction des circonstances particulières de justice qu'impose ou qu'exige chacun de ces quatre domaines de l'action climatique.

Alors que le texte d'Ivo Wallimann-Helmer traite d'une application différenciée des principes de justice aux domaines de l'action climatique, celui d'Antoine Verret-Hamelin s'intéresse plutôt à un agent particulier de la justice climatique qu'est l'entreprise privée, et à sa contribution au domaine de l'atténuation des changements climatiques. Les problèmes d'action collective, que la résolution des problématiques climatiques pose avec acuité, invitent selon lui à ne plus limiter la responsabilité de l'entreprise à un « leadership éthique de premier ordre » où elle se contenterait de « montrer l'exemple » en adoptant des politiques écologiquement vertueuses. La responsabilité de l'entreprise devrait s'étendre à un « leadership éthique de deuxième ordre », où l'entreprise s'attaquerait surtout aux défaillances structurelles qui empêchent des mesures robustes contre les changements climatiques.

Les mesures d'atténuation des changements climatiques exigent aussi un changement des habitudes chez les individus ou les communautés. Marie-Josée Drolet, Sarah Thiébaud, Yannick Ung, Muriel Soubeyran et Louise Tremblay examinent cette responsabilité climatique des individus ou des communautés à travers l'analyse éthique de trois modèles d'accompagnement mis en avant par les ergothérapeutes dans la littérature anglo-saxonne. En plus du travail pédagogique qui consiste à rendre accessible cette discussion sur des questions assez techniques à un large public francophone, ce texte montre surtout que le but de ces modèles d'accompagnement est de replacer la notion de responsabilité individuelle dans une perspective altruiste. Celle-ci n'implique pas de réduire le spectre de la liberté individuelle, elle la rend plutôt davantage soucieuse des droits des générations actuelles et à venir pour soutenir la transition vers un monde durable, inclusif, juste, résilient et adaptatif, concluent les auteur(e)s de cet article.

La contribution d'Alain Létourneau fait quant à elle un pont heuristique entre l'atténuation et l'adaptation, deux des domaines les plus débattus par les sciences du climat et par les éthiciens des changements climatiques. Sa principale position dans ce texte consiste à montrer que la frontière entre l'adaptation

et l'atténuation est fort ténue. Autrement dit, les mesures d'atténuation que nous devons prendre aujourd'hui pour prévenir le réchauffement climatique en réduisant fortement nos émissions de luxe (Shue, 1993) recourent fortement celles d'adaptation qui nous contraignent à réinventer notre interaction quotidienne avec l'environnement d'une manière qui intègre en permanence le caractère durable des dérèglements climatiques. Donc plutôt que de les dissocier, l'éthicien devrait maintenir ensemble ces deux programmes d'actions climatiques et adapter le patrimoine normatif à notre disposition pour penser leur interaction et leur interdépendance.

L'adaptation est aussi au cœur de la contribution de Corentin Lelong qui confronte l'adaptation territoriale à la migration adaptative pour défendre le « droit de rester » des habitants de petits États insulaires menacés par la montée des eaux due aux changements climatiques. En d'autres termes, par souci de justice et d'équité vis-à-vis de ces populations, l'adaptation ne consiste pas à migrer vers d'autres territoires pour échapper aux affres des changements climatiques. Elle invite plutôt à faire feu de tout bois pour maintenir et préserver un territoire d'origine durable qui seul garantirait de manière effective la protection des droits fondamentaux, y compris celle des droits territoriaux.

Aux côtés de l'adaptation et de l'atténuation, les « pertes et préjudices » sont un troisième domaine de l'action climatique qu'examine le texte de Pierre André. L'auteur compare ici deux manières de penser les obligations climatiques qui se rapporteraient à ce domaine et propose ce qu'il appelle les « politiques de l'espoir » comme alternative à une logique compensatrice bien souvent mise de l'avant pour réparer les torts moraux et physiques qu'entraînent les pertes et préjudices liés aux changements climatiques. Si la justice compensatrice pouvait dans une certaine mesure traduire le contenu de nos obligations climatiques relatives aux pertes et préjudices, elle devient moins pertinente lorsque les pertes et les préjudices concernent des aspects plus subtils et moins commensurables à l'instar de la dévastation culturelle.

Enfin, la contribution de Marie-Hélène Parizeau traite d'un quatrième domaine de l'action climatique, à savoir la géo-ingénierie. Elle en examine aussi bien les enjeux éthiques et épistémologiques que politiques. D'une part, elle rend compte de

la classification des techniques de géo-ingénierie et de leur dimension politique en montrant leur impact dans le processus de la gouvernance internationale du climat. D'autre part, elle examine les enjeux du cadre éthique de la géo-ingénierie tel qu'il ressort de la *Déclaration de principes éthiques en rapport avec les changements climatiques* adoptée par l'UNESCO en 2017. Ce travail explicatif et pédagogique minutieusement mené met en exergue les différentes écoles de pensée, autant sur le plan idéologique que sur le plan normatif, qui nourrissent aujourd'hui la controverse autour de la contribution que la géo-ingénierie pourrait apporter plus largement au débat démocratique sur le climat.

Ces contributions, aussi diverses dans leur contenu théorique qu'accessibles dans leur déclinaison pédagogique, offrent une palette d'idées et de réflexions transversales et stimulantes. Elles nourriront certainement la réflexion des lecteurs et lectrices intéressé(e)s par les discussions en cours sur l'éthique et la justice climatiques, particulièrement dans le monde francophone, tout en esquissant des perspectives théoriques nouvelles visant à renforcer les ressources intellectuelles dont nous avons besoin pour affronter la complexité des défis normatifs que le climat pose à nos sociétés. Si ces contributions manifestent une avancée certaine, bien que modeste, pour accroître la production scientifique francophone au sein de cette discipline émergente, les débats sur l'éthique et la justice climatiques demeurent néanmoins encore fortement dominés par une vision occidentale et anthropocentrée du monde.

Il serait sans doute intéressant, particulièrement dans le monde francophone, d'étendre la sollicitation de la production scientifique sur cette discipline émergente aux éthiciens francophones africains. Ce ne serait pas simplement une manière d'encourager les chercheurs du Sud, et particulièrement d'Afrique, à s'engager résolument dans la réflexion et la résolution de ces questions qui passent inéluctablement par une action collective à grande échelle. Ce serait surtout une manière de réaffirmer la nécessité du pluralisme éthique susévoqué pour renforcer nos chances d'affronter avec succès les immenses défis que posent les changements climatiques. Sur ce point, la contribution qui trouve ses repères théoriques et méthodologiques en Afrique en général, et particulièrement en Afrique francophone, pourrait

s'avérer pertinente pour notre réflexion commune à au moins deux niveaux.

L'un pourrait être le regard que nous portons sur l'environnement dont fait partie le climat. En Afrique, l'environnement n'a pas qu'une valeur instrumentale. Il est considéré comme un être-en-soi dont l'intégrité devrait être respectée. Ce serait le non-respect en tant qu'être-en-soi de l'environnement, au même titre que les êtres humains, qui aurait pour conséquence les changements climatiques et leurs effets néfastes sur notre bien-être et nos droits fondamentaux. Un changement de paradigme où l'environnement ne serait plus réduit à sa valeur instrumentale et se verrait reconnaître une quelconque intégrité morale modifierait à coup sûr la manière dont nous pensons l'éthique et la justice climatiques aujourd'hui.

L'autre contribution du corpus théorique africain pourrait être la manière dont y est considéré ce qui définit radicalement la personne humaine, et les implications éthiques d'une telle conception sur la manière de résoudre les problématiques du climat. En mettant l'accent sur le relationnel, plutôt que le rationnel, comme ce qui caractérise ontologiquement chaque être humain, l'ontologie africaine débouche sur un substrat normatif qui promeut des valeurs de générosité et d'empathie, si nécessaires pour affronter la crise climatique. Grâce à celles-ci, la coordination et la coopération dans la manière de résoudre la crise climatique seraient préférées à la compétition qui caractérise l'être rationnel, et l'individualisme de cet être rationnel céderait sa place à une approche communaliste où l'être relationnel est davantage porté vers l'intérêt général (Etieyibo, 2017).

Il n'est pas sûr que ce corpus ontologique, et le substrat normatif qui en découle, règlent tous les problèmes auxquels nous confronte la question du climat aujourd'hui, dans la mesure où ils pourraient avoir leurs propres limites et difficultés théoriques. Ce qui est certain, par contre, c'est que de telles propositions théoriques, à l'instar des articles de ce numéro, viendraient garnir davantage l'étable de nos idées et l'arène de nos débats sur les questions d'éthique et de justice climatiques ainsi que la manière dont celles-ci affecteraient nos politiques publiques du climat qu'elles soient locales, nationales, ou internationales.

Références

- BAATZ, C. (2013). « Responsibility for the Past? Some Thoughts on Compensating Those Vulnerable to Climate Change in Developing Countries », *Ethics, Policy & Environment*, vol. 16, n° 1, p. 94-110.
- BERNSTEIN, A. R. (2015). « Climate Change and Justice: A Non-Welfarist Treaty Negotiation Framework », *Ethics, Policy & Environment*, vol. 18, n° 2, p. 123-145.
- BROOME, J. (2012). *Climate Matters: Ethics in a Warming World*, New York et Londres, W. W. Norton & Company.
- ETIEYIBO, E. (2017). « Ubuntu and the Environment », dans AFOLAYAN A. et T. FALOLA (dir.), *The Palgrave handbook of African Philosophy*, New York, Palgrave Macmillan, p. 633-657.
- CANEY, S. (2005). « Cosmopolitan Justice, Responsibility, and Global Climate Change », *Leiden Journal of International Law*, vol. 18, n° 4, p. 747-775.
- GARDINER, S. M. 2004. « ETHICS AND GLOBAL CLIMATE CHANGE », *ETHICS*, VOL. 114, p. 555-600
- . (2010). « Preface », dans GARDINER, S. M. et al. (dir.), *Climate Ethics: Essential Readings*, New York, Oxford University Press, p. ix-x.
- . (2011). *A Perfect Moral Storm: The Ethical Tragedy of Climate Change*, New York, Oxford University Press.
- GARDINER, S. M. et al. (dir.) (2010). *Climate Ethics: Essential Readings*, New York, Oxford University Press.
- GARDINER, S. M. et D. A. WEISBACH (2016). *Debating Climate Ethics*, New York, Oxford University Press.
- GRASSO, M. et E. M. MARKOWITZ (2015). « The Moral Complexity of Climate Change and the Need for a Multidisciplinary Perspective on Climate Ethics ». *Climatic Change*, vol. 130, p. 327-334.
- GRUBB, M. (1995). « Seeking Fair Weather: Ethics and the International Debate on Climate Change », *International Affairs*, vol. 71, n° 3, p. 463-496.
- JAMIESON, D. (1990). « Managing the Future: Public, Policy, Scientific Uncertainty and Global Warming », dans Scherer, D. (dir.), *Upstream/Downstream: Issues in Environmental Ethics*, Philadelphie, Temple University Press, p. 67-89.
- . (1992). « Ethics, Public Policy, and Global Warming ». *Science, Technology, & Human Values*, vol. 17, n° 2, p. 139-153
- . (2007). « When Utilitarians Should Be Virtue Theorists », *Utilitas*, vol. 19, n° 2, p. 160-183.

- . (2014). *Reason in a Dark Time: Why the Struggle Against Climate Change Failed – and What It Means for Our Future*, New York, Oxford University Press.
- KOLSTAD, C. *et al.* (2014). «Social, Economic and Ethical Concepts and Methods», dans EDENHOFER, O. *et al.* (dir.), *Climate change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 207-282.
- NGOSSO, T. (2016). «Défis intergénérationnels pour l'Afrique subsaharienne : Est-il possible de concilier l'urgence du développement et l'urgence de la protection de la planète?» dans YUSUF, A. A. (dir.), *African Yearbook of International Law/Annuaire Africain de droit international*, vol. 21, 2015, p. 92-109.
- NUSSBAUM, M. (2013). «Climate change: Why theories of justice matter». *Chicago Journal of International Law*, vol. 13, p. 469-487.
- PAGE, E. A. (2008). «Distributing the Burdens of Climate Change», *Environmental Politics*, vol. 17, n° 4, p. 556-575.
- . (2012). «Give It up for Climate Change: A Defence of the Beneficiary Pays Principle», *International Theory*, vol. 4, n° 2, p. 300-330.
- ROSER, D. *et* C. SEIDEL (2017). *Climate Justice: An Introduction*, New York, Routledge.
- ROUTLEDGE, P. (2015a). «Territorialising Movement: The Politics of Land Occupation in Bangladesh». *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 40, n° 4, p. 445-463.
- . (2015 b). «Engendering Gramsci: Gender, the Philosophy of Praxis, and Spaces of Encounter in the Climate Caravan, Bangladesh: Engendering Gramsci», *Antipode*, vol. 47, n° 5, p.1321-1345.
- ROUTLEDGE, P. *et* K. D. DERICKSON. (2015). «Situated Solidarities and the Practice of Scholar-Activism », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 33, n° 3, p. 391-407.
- SHUE, H. (1993). «Subsistence Emissions and Luxury Emissions», *Law and Policy*, vol. 15, n° 1, p. 39-60.
- . (1999). «Global Environment and International Inequality», *International Affairs*, vol. 75, n° 3, p. 531-545
- . (2014). *Climate Justice: Vulnerability and Protection*, Oxford, Oxford University Press.
- SINGER, P. (2010). «One Atmosphere», dans S. M. GARDINER *et al.* (dir.), *Climate Ethics: Essential readings*, New York, Oxford University Press, p. 181-199.

- VOISARD, A. (2019). «Field Philosophy: Deweyan Inquiry on Climate Change Adaptation Perspectives», *Dewey Studies*, vol. 3, n° 1, p. 54-77.
- VOISARD, A. *et al.* (2020). «Living Lab et changements climatiques : une expérimentation en contexte local et municipal d'adaptation aux changements hydroclimatiques», dans KLEIN J.-L. et B. PECQUEUR (dir.), *Les Living Labs. Une perspective territoriale*, Paris, L'Harmattan, p. 169-181.
- WILLISTON, B. (2018). *The Ethics of Climate Change: An Introduction*, New York, Routledge.